

Mairie de Canly



21, rue des Écoles – 60680 CANLY
Téléphone : 03 44 83 97 72
accueil@canly.fr
www.canly.fr

AVIS

CONCESSIONS DE CIMETIERE

EN ETAT D'ABANDON

Le maire de la commune de Canly informe les descendants ou successeurs des concessions numérotées dans la liste ci-dessous, délivrées dans le cimetière communal que, par application des articles L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il sera procédé dans ledit cimetière

Lundi 12 mai 2025 à 9 heures

la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouvent les concessions, et les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Canly le 4 avril 2025

Le Maire

Lionel GUIBON